2 mai 2025

C'est officiel : le cellulaire sera interdit à l'école

3. Francisation : les CSS devront respecter leur budget

Un accord de 119,4 M$ a été conclu pour l'année financière 2025-2026 pour financer les services de francisation de 63 centres de services scolaires et commissions scolaires jusqu'au 30 juin 2026. Le gouvernement du Québec a demandé au réseau scolaire de respecter ce budget pour assurer la stabilité et la prévisibilité de l'offre de francisation.

Malgré les difficultés de la dernière année, Québec soutient qu'un nombre record de personnes ont bénéficié des services de Francisation Québec et que la liste d'attente a diminué. Il est prévu de franciser le même nombre de personnes cette année, soit plus de 90 000.

2. Décrochage : grand écart entre le taux au régulier et le taux dans les PPP

En étude des crédits budgétaires cette semaine, le ministre de l'Éducation a dévoilé que le taux de décrochage est de 24% pour les élèves fréquentant les programmes réguliers, alors qu'il est de 7,8% dans les programmes pédagogiques particuliers sans sélection et de 6% dans les PPP avec sélection. Le taux de décrochage pour l'ensemble du réseau est de 16,9 %.

1. Civisme : interdiction du cellulaire et vouvoiement

Le ministre a annoncé de nouvelles mesures à son plan de prévention de la violence et de l'intimidation, dans l'objectif de renforcer le respect et le civisme dans les écoles. Il a notamment confirmé l'interdiction des cellulaires sur le terrain des écoles, du début à la fin des classes, excepté pour des raisons pédagogiques ou de santé ou besoins particuliers, et ce, dès la rentrée 2025.

Mélanie Laviolette, présidente de la FCPQ, a réagi en disant que les conseils d'établissement devraient décider des modalités d'application et que les élèves et les parents devraient être impliqués pour que leurs réalités et leurs besoins soient pris en compte.

Extrait de l'article du Journal de Québec : «Pour les parents, la préoccupation de la surutilisation des écrans est extrêmement présente. Il peut donc y avoir des avantages, évidemment», affirme sa présidente, Mélanie Laviolette, qui invite toutefois les écoles à considérer certains «angles morts» pour faciliter la mise en place de cette interdiction.

Le ministre de l'Éducation a aussi annoncé sa volonté que le vouvoiement devienne la norme dans les écoles. Les codes de vie des écoles devront être modifiés d'ici janvier 2026 pour inclure le vouvoiement et d'autres mesures.